

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 9 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Éric TALLIA, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Romary DESMOUGIN

Absent ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN

Date de convocation : 03/04/2018.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – MARCHES PUBLICS

- Marché démolition du Presbytère

Monsieur l'adjoint en charge des travaux rappelle au Conseil Municipal le marché de démolition du presbytère.

Quatre entreprises ont fait parvenir une offre.

A l'issue de la vérification des offres, celle de l'entreprise TP MANNO apparaît économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose en conséquence de passer le marché avec cette entreprise pour un montant total de 44 200 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

II – VOTE DU TAUX DES IMPOTS

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose au conseil municipal les taux d'impôts de l'année 2018. Au vu des variations apportées sur les bases par les services fiscaux, ces derniers ne subiront pas d'augmentation.

Les taux proposés sont les suivants :

TAXES	BASE	TAUX	PRODUIT
Habitation	1 101 000.00	21.23	233 742.00
Foncier bâti	2 613 000.00	31.17	814 472.00
Foncier non bâti	5 000.00	157.78	7 889.00
CFE	2 018 000.00	30.05	606 409.00
Total			1 662 512.00

Approuvé à l'unanimité

III – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les différentes demandes de subvention. Compte-tenu des demandes formulées par les associations de la commune et après examen, par la commission des finances, des bilans moraux et financiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Âge d'Or	500,00 €
OCCE	230.00 €
ACCA	305,00 €
Ateliers créatifs	500,00 €
Ski Club	35 800.00 €
Sauvegarde et valorisation du patrimoine	1 500,00 €
Freestyle	2 600,00 €
Comité des fêtes	500.00 €
Sou des Écoles	3 200.00 €

Approuvé à l'unanimité

IV – EMPRUNT

Monsieur l'adjoint en charge des finances rappelle la délibération du 4 septembre 2017, où le Conseil municipal a décidé la construction d'une nouvelle mairie. Pour ce faire, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 700 000 euros.

Approuvé à l'unanimité.

V – BUDGETS PRIMITIFS : M49 – M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les deux budgets suivants :

- Budget eau et assainissement – M49

Le budget primitif 2018 de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à la somme de :

+ 366 783.14 € € en fonctionnement

+ 304 571.57 € en investissement

Approuvé à l'unanimité

- Budget commune – M14

Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre à la somme de :

+ 4 716 770.40 € en fonctionnement

+ 4 449 481.64 € en investissement

Approuvé à l'unanimité

VI – ADMISSIONS EN NON VALEURS : BUDGET M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet au conseil municipal le montant des non valeurs proposé par Monsieur le trésorier qui se décompose comme suit :

Budget M49 : 326.30 € qui correspond aux factures d'eau de la société Boby Guy.

Budget M14 : 6 126.25 € qui correspond principalement à des titres de recettes de secours sur piste des étrangers datant de 2015 et 2016.

Les crédits sont prévus au compte 6541 de chaque budget.

Approuvé à l'unanimité

De plus, il informe le Conseil municipal que lors de la séance du 26 mars 2018, le conseil d'exploitation du CCAS a admis en non-valeur une liste de titres de recette pour un montant de 4 320 €. Il s'agit des loyers du foyer logement impayés de l'entreprise « les Chalets Gourmands ».

VII – TARIFS REMONTEES MECANIQUES SAISON 2018/2019

Monsieur le Maire donne donc lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2018-2019. Il en ressort une augmentation du forfait journée (39,50 € à 40.50 €) ; le forfait 6 jours passe de 200 € à 205 €.

Après avoir longuement débattu, notamment sur l'augmentation du forfait journée, les membres du Conseil Municipal approuve le tarif des forfaits mécaniques pour la saison prochaine.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL

-Recrutement de saisonniers

Pour faire face à un besoin saisonnier (entretien des espaces verts, fleurissement, débroussaillage, etc...), Monsieur le Maire propose de recruter cinq agents d'entretien polyvalents pour la période de mai à septembre 2018, au grade d'adjoint technique, échelon 1 à temps complet ; ainsi qu'un agent administratif de juin à décembre 2018, échelon 1 à temps complet

Approuvé à l'unanimité.

-Convention : médiation préalable obligatoire pour les recours contentieux des fonctionnaires

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum, que les recours contentieux formés par les fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Approuvé à l'unanimité.

IX – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

-Marché chantier escalier mécanique couvert présenté par Bernard EXCOFFIER.

Présentation des plans d'implantation. Il s'agit de réaliser un escalier mécanique d'une longueur de 45 m. pour une dénivelée de 15 m. entre l'hôtel des Carrettes et le premier plateau. Celui-ci fonctionnera dans le sens de la montée uniquement, l'escalier actuel en caillebotis sera conservé pour la descente. Le permis de construire est déposé. La fin de chantier est prévue pour mi- novembre 2018.

-Conseil d'école présenté par Isabelle GORIN.

Les enseignants préparent activement la classe de découverte qui se déroulera du 23 au 27 avril en Camargue.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire prochaine est de 23 enfants et 7 saisonniers.

L'école a subi une inspection notamment en ce qui concerne la pratique des activités physiques et sportives. Celle-ci s'est très bien passée.

Cette année, les enseignants remarquent une dégradation de la qualité du service du transport scolaire.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Motion contre les fermetures annoncées des guichets et bâtiments des gares de Saint Avre la Chambre et St Michel de Maurienne.
- Motion pour la défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

XI – INFORMATIONS DIVERSES

- SIRTOMM présenté par Philippe BAUDIN

Baisse significative au dépôt communal (en 2017 : prévu 54 700€ - réalisé 44 450€) Ceci est dû principalement à la fermeture du dépôt. Le tonnage d'ordures ménagères collectés est en baisse aussi (463.8 tonnes en 2016 et 430.2 tonnes en 2017)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.